

EXIT 2022,
BIENVENUE EN 2023 !

Les équipes FO d'ArianeGroup souhaitent à l'ensemble des salariés une très bonne année 2023. Qu'elle vous apporte santé, bonheur et réussites autant professionnelles que personnelles.

2023 doit être l'année de la réussite industrielle et sociale pour ArianeGroup, nous n'avons pas d'autre choix !

EXIT 2022

L'année 2022 a été contrastée pour les salariés d'ArianeGroup SAS, comme pour l'entreprise elle-même, tant industriellement que socialement.

1. Industrie

AGS et ses salariés ont obtenu de nombreux succès sur le militaire comme sur le civil :



- ✈ Livraison de B5 (tir M51.3) On Cost On Time On Quality.
- ✈ Livraison de JONAS TER OCOTOQ, même si un aléa technique est en cours de traitement.
- ✈ M51.3 sur la voie de la mise en service opérationnel même s'il faudra être vigilant pour assurer la montée en cadence de sa production.
- ✈ La confirmation du marché M51.4 avec, entre autres, la réussite des essais de commandes Optopyro pour obtenir des gains de performance.
- ✈ La montée en maturité des activités hypersoniques (V Max 2 et Saphyr).
- ✈ Le sans faute exceptionnel d'Ariane 5.
- ✈ L'exportation de notre excellence à travers des livraisons de divergents, systèmes de propulsion pour satellite et module de service (ORION).
- ✈ La réussite des premiers essais de mise à feu du moteur de nouvelle génération Prometheus sur le chemin de la réutilisation avec le démonstrateur Thémis.
- ✈ La reconnaissance de notre savoir-faire dans les systèmes Hydrogène liquide avec une participation au développement d'un moteur hydrogène pour l'aéronautique.
- ✈ La qualification des systèmes propulsifs Ariane 6.
- ✈ La forte industrialisation de la production d'Ariane 6 indispensable pour assurer la montée en puissance à venir (le premier spécimen de vol, FM1, a été produit sur l'outil industriel).
- ✈ L'installation d'Ariane 6 sur son (nouveau) pas de tir au Centre Spatial Guyanais dans le cadre des essais combinés.

Mais l'année 2022 a aussi connu son lot de mauvaises nouvelles et de mauvais constats :



- ✈ Le report du premier vol Ariane 6, FM1, au dernier trimestre 2023 avec toutefois la confirmation du soutien de l'ESA (conseil ministériel de l'ESA des 22 et 23 novembre 2022).
- ✈ La divergence de point de vue des 3 plus gros pays contributeurs de l'ESA (Allemagne, France et Italie), pour la préparation du futur (conseil ministériel de l'ESA des 22 et 23 novembre 2022).
- ✈ Les conséquences directes sur l'économie d'ArianeGroup d'évènements exceptionnels comme la tempête de grêle qui a dévasté une grande partie des bâtiments de l'établissement de St Médard-en-Jalles, la guerre en Ukraine ou les effets résiduels de la COVID-19.
- ✈ Une baisse de charge dans certains ateliers générée par l'attente de pièces élémentaires ou de sous-ensembles.
- ✈ Une partie importante des outils industriels, notamment informatiques, toujours pas à la hauteur de l'attendu.
- ✈ Certains fonctionnements toujours pas optimisés en particulier à cause de leur complexité ou de l'accélération du turn-over.

2. Social

En 2022, ArianeGroup et les Organisations Syndicales ont abouti sur différents accords grâce au dialogue social :



-  Avril → politique salariale de 3,8% (soit mieux que Safran, 3,1%, et proche d'Airbus, 3,9%) avec une prime exceptionnelle de 1 000 € et une clause de revoyure pour se prémunir de l'évolution de l'inflation en 2022. A la demande des 3 Organisations Syndicales signataires, cette clause sera déclenchée dès janvier 2023 pour négocier une mesure spécifique, sur la base de l'inflation constatée en 2022 (estimation à fin décembre de 5,9%) avant d'engager la négociation de la politique salariale 2023.
-  Mai → accord sur la constitution et le fonctionnement d'un Comité Européen. C'était essentiel en particulier pour pouvoir suivre l'évolution d'ArianeGroup SAS au sein d'ArianeGroup notamment vis-à-vis de la montée en puissance de MAIA Space dans le domaine de l'ingénierie pour le développement de la réutilisation.
-  Juin → accord sur l'intéressement 2022 – 2024. Encore une fois, grâce aux Organisations Syndicales signataires et au dialogue social, les salariés vont voir, en 2022 (paiement en 2023), le retour de l'intéressement en dépit des comptes d'ArianeGroup SAS qui risquent d'être une nouvelle fois dans le dur.
-  Octobre → accord sur l'index égalité professionnelle. C'est un accord important imposé par la législation qui doit permettre de maintenir le focus sur l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.
-  Novembre → Avenant sur la prévoyance complémentaire "incapacité, invalidité, décès". La couverture santé (Prévoyance et Frais de santé), pour FO, n'est pas suffisamment reconnue en tant qu'élément majeur d'un statut social. Sans doute parce qu'elle est tombée dans « la normalité ». Le régime Prévoyance étant déficitaire, il a été décidé de retrouver l'équilibre en augmentant progressivement de quelques euros les cotisations.
-  Décembre → DUE sur les frais de santé. C'est un exemple d'incompréhension d'aboutissement du dialogue social pour FO. Le régime Frais de Santé étant déficitaire la Direction Générale a décidé unilatéralement d'augmenter de 3% les cotisations en 2023 comme l'accord initial le prévoit, et ce après avoir eu de longs échanges. Mais, pour FO, il aurait fallu aller vers un accord pour couvrir le retour à l'équilibre du régime. Or, comme cette augmentation de 3% des cotisations sur la seule année 2023 ne sera pas suffisante, il va falloir revenir sur cette négociation.

Cependant, le fait social le plus marquant pour FO en 2022, c'est le niveau de stress des salariés. Paradoxalement ils sont en manque de reconnaissance devant leur engagement sans faille. Le résultat de l'enquête sur le stress est sans équivoque avec une augmentation significative de l'hyper stress par rapport à l'enquête 2021 qui présentait déjà de mauvais résultats. C'est d'autant plus frustrant que les principaux facteurs de stress restent identiques :

- Qui fait quoi ? qui décide ?
- Le manque de maturité des outils informatiques

- Les surcharges de travail

Devant ce constat inquiétant, le Comité Exécutif c'est saisi lui-même de cette problématique.

BIENVENUE EN 2023

2023 sera une nouvelle année de challenges tant sur le plan industriel que social.

Civil ou militaire, nous avons de nombreux atouts pour mener à bien tous nos programmes et nous devons maintenir notre niveau d'excellence et d'engagement pour satisfaire les clients d'ArianeGroup et protéger nos emplois.

Nous devons relever tous ensemble le défi Ariane 6, à commencer par les essais combinés. Nous l'avons déjà clamé, mais les Dirigeants d'ArianeGroup, tout comme l'ensemble des décideurs, doivent sans délai mettre toute leur énergie sur le produit en suspendant pour un temps la transformation de notre entreprise qui n'en finit plus.

Les 2 derniers lancements Ariane 5 (avril et juin) seront, n'en doutons pas, une réussite pour clore l'histoire exemplaire de ce grand programme.

Enfin, les vols d'essais du lanceur militaire seront également autant de défis à relever.

En ce qui concerne le volet social, un des objectifs prioritaires pour FO sera d'aller au bout de la négociation d'un statut commun à tous les salariés ArianeGroup. Mais, faute de moyens, nous le craignons, des écarts entre salariés persisteront à travers des groupes fermés* pour conserver les acquis sur certains éléments qui ne pourront pas être harmonisés.

En ce sens, le projet d'accord relatif à l'harmonisation des statuts, qui doit par ailleurs prendre en compte la nouvelle convention nationale de la Métallurgie, ne pourra être signé par notre Organisation Syndicale que s'il obtient l'adhésion des salariés. Pour cela, la Direction Générale devra être à l'écoute des Organisations Syndicales.

Un autre objectif prioritaire sera d'accompagner les salariés dans le cadre du déploiement de la nouvelle classification. C'est bien sûr un changement majeur qui pourrait s'avérer fortement déstabilisant. Les équipes FO sont spécifiquement formées sur ce sujet.

Au sujet des préoccupations sur la santé des salariés et au-delà du travail à faire pour réduire les facteurs de stress, FO interpelle les Dirigeants sur le besoin de reconnaissance et de récompense des salariés qui construisent au quotidien ArianeGroup, et ce en dépit des circonstances.

Pour terminer, les salariés AGS devront voter en fin d'année pour leurs représentants syndicaux locaux (au niveau de chaque établissement) parmi lesquels sont issus les représentants et délégués syndicaux centraux. Ce choix reste un moment fort de la vie de l'entreprise car il détermine la nature des relations sociales et les méthodes de défense des intérêts des salariés.

Nous vous souhaitons, une nouvelle fois, une très bonne année 2023. Les défis seront rudes mais passionnants et nous savons que nous, les salariés, feront tout pour les relever tous ensemble !

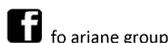
**groupe fermé : un groupe fermé est une disposition de transition qui permet à un salarié de choisir de garder des avantages sociaux particuliers d'un statut alors qu'un nouveau système s'applique aux autres salariés et aux nouveaux embauchés.*

Nous contacter

DSC-FO@ariane.group

ISSAC : Bruno Dubéam, 0670402912 (DSC)
ISSAC : Frédéric Libert, 0608359208 (DSC suppléant)
LES MUREAUX : Véronique Ferré, 0609614937 (DSC suppléante)
ST MEDARD : Evelyne Caputo, 0788441331 (DSC suppléante)

Rester informé(e)



Un Syndicat à votre service

Compagnons – Employés – Techniciens – Managers – Ingénieurs & Cadres



Vous recevez cette newsletter car vous êtes inscrits sur une liste de diffusion autorisée. Si vous ne souhaitez plus la recevoir, merci de nous le faire savoir.